

MAIRIE DE VILLIERS-EN-BIÈRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux, le treize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Alain TRUCHON, Maire.

Présents : MM. TRUCHON, ROUX, DOTHÉE, DA MOTA CARVALHO, Mmes BEN YELLES, BURNICHON

Représentés : Monsieur HESSEMANS donne pouvoir à Madame BURNICHON

Madame DUSSART donne pouvoir à M. TRUCHON

Monsieur GUILLEMIN donne pouvoir à M. DOTHÉE

Absents : Madame RICHARD, M. CARATY

Secrétaire de séance : M. DOTHÉE

Ouverture de la séance à 18H45 par Monsieur Alain TRUCHON, Maire.

Le compte-rendu du 28 juillet 2022 est approuvé.

Monsieur le Maire propose en complément des 7 points évoqués à l'ordre du jour, de modifier le point N°6 par :

6 - Reprise de l'amortissement des subventions sur la défense incendie pour l'année 2021 ;

et de rajouter les points suivants :

8 - Désignation du correspondant incendie et secours de Villiers-en-Bière ;

9 - Proposition de délégation générale pour les demandes de subventions auprès de la Préfecture 77 sur les travaux d'isolation sur les menuiseries extérieures de la mairie.

10 - Proposition de délégation générale pour les demandes de subventions auprès de la Préfecture 77 sur la vidéoprotection.

11 - Convention de participation aux frais de scolarité de Chailly-en-Bière.

12 - Modification du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, par l'adhésion des communes de Nanteuil-lès-Meaux et Trilbardou.

13 - Demande de subvention par l'association AVEB pour la fête d'Halloween.

1. NOUVELLE INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 pour l'année 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 9

Le conseil vote POUR à l'unanimité .

2. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIES, ET DE SERVICES ASSOCIÉS AUPRÈS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE.

Monsieur le Maire présente le projet d'adhésion au groupe de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés auprès du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve l'adhésion de la Commune au groupement de commandes d'énergies et services associés.

Pour : 9

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

3. MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PORTANT RETRAIT DES COMMUNES DE CHAUCONIN-NEUFMOUTIERS ET NANTOUILLET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES EN RÉSEAU DU CANTON DE CLAYE-SOUILLY ET COMMUNES LIMITROPHES (SIER) ET ADHÉSION DES COMMUNES DE CHAUCONIN-NEUFMOUTIERS, NANTOUILLET ET SOUPPES-SUR-LOING AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM)

Monsieur le Maire soumet la modification du périmètre du SDESM portant retrait des communes de Chauconin-Neufmoutiers et Nantouillet du syndicat intercommunal d'énergies en réseau du canton de Claye-Souilly et communes limitrophes (SIER) et adhésion des communes de Chauconin-Neufmoutiers, Nantouillet et Souppes-sur-Loing au syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve l'adhésion des communes de Chauconin-Neufmoutiers, Nantouillet et Souppes-sur-Loing au syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 9

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

4. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA LOCATION DES SALLES POUR LES HABITANTS ET LES EXTÉRIEURS.

Monsieur le Maire soumet quelques modifications sur le règlement intérieur des locations de salles pour les habitants et les extérieurs.

Propose d'apporter les modifications sur le règlement intérieur des locations de salle pour les habitants et les extérieurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 9
Le conseil vote POUR à l'unanimité.

5. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RÈGLEMENT D'ACTION SOCIALE.

Monsieur le Maire propose de réactualiser le règlement intérieur d'action sociale.

- Propose d'apporter les modifications sur le règlement intérieur de l'action sociale pour les habitants de la commune de Villiers-en-Bière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Pour : 9

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

6. REPRISE DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS DE DÉFENSE INCENDIE RUE DE LA BASCULE

Monsieur le maire constate que les amortissements des subventions sur la défense incendie sur la rue de la Bascule sur l'année 2021 ont été effectués à tort et qu'il convient de procéder aux rectifications qui s'y rapportent sur le budget municipal 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 9

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

7. SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LES SERVICES SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE SIG ET LA MISE EN COMMUN DES DONNÉES ET DES RESSOURCES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention pour les services système d'information géographique sig et la mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 9

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

8. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS DE LA VILLE DE VILLIERS EN BIÈRE.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Gérard ROUX en tant qu'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 9

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

9. PROPOSITION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE 77 SUR LES TRAVAUX D'ISOLATION SUR LES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire propose : d'effectuer les travaux de rénovation et d'isolation sur les menuiseries extérieures de la mairie et de solliciter des subventions DETR/et ou DSIL au titre du patrimoine bâti non classé et des économies d'énergie auprès de la PRÉFECTURE 77.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 9

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

10. PROPOSITION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE 77 SUR LES TRAVAUX DE VIDÉOPROTECTION.

Monsieur le Maire propose : d'effectuer la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Villiers-en-Bière et de solliciter des subventions DETR/et ou FIPD au titre de la protection des administrés et des biens publics auprès de la PREFECTURE 77.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 9

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

11. CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE CHAILLY-EN-BIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de la dernière proposition relative à la participation scolaire de la mairie de Chailly-en-Bière, ainsi que la convention qu'elle propose pour valider ces nouveaux tarifs. Elle évoluera chaque année de la façon suivante jusqu'en 2025 pour atteindre le coût de fonctionnement réel d'un enfant scolarisé à Chailly-en-Bière :

- Année scolaire 2022-2023 : 737,65 € pour un enfant en élémentaire,
1152,92 € pour un enfant en maternelle,
- Année scolaire 2023-2024 : 885,18 € pour un enfant en élémentaire
1441,15 € pour un enfant en maternelle,
- Année scolaire 2024-2025 : 1121,92 € pour un enfant en élémentaire
1925,44 € pour un enfant en maternelle.

(et également en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation).

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 7

Abstention : 2

Le conseil vote POUR à la majorité

12. MODIFICATION DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE, PAR L'ADHÉSION DES COMMUNES DE NANTEUIL-LÈS-MEAUX ET TRILBARDOU

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 9

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

13. DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION AVEB POUR LA FÊTE D'HALLOWEEN

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention de l'association AVEB dans le cadre de la Fête d'Halloween.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide d'accorder cette subvention dans la limite de 100,00 € sur présentation de factures.

TOUR DE TABLE

Monsieur TRUCHON

- Signale que le projet de vidéoprotection à été validé par la Préfecture – il faut désormais procéder à la demande de subvention auprès de la Préfecture (DETR 2023).
- Le Loto est organisé par l'association TMVEB le 20 novembre 2022 .
- La Fête d'Halloween sera organisée par l'association AVEB et se déroulera le lundi 31 octobre 2022 dans l'ancienne bibliothèque.
- Les Vœux du Maire se dérouleront dans la salle de la Bergerie le 20 janvier 2023.
- L'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Villiers-En-Bière, se déroulera en mairie à compter du 14 novembre 2022 jusqu'au 14 décembre 2022 – Le Commissaire enquêteur – M. Thierry FRANCOIS sera présent sur 3 jours pendant cette période.

Monsieur DOTHÉE

- Les travaux d'aménagement paysager du jardin Saint-Éloi vont bientôt être réalisés car la demande de subvention par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a été validée.
- De même pour les travaux de rénovation et d'isolation de la toiture du bâtiment des Écuries.

Séance levée à 20H45

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villiers-en-Bière pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers-en-Bière, le 18/10/2022

Le Maire,

A.TRUCHON

Philippe DOTHEE

Laurent CARATY

G rard ROUX

Jorge DA-MOTA CARVALHO

Yoann HESSEMANS

Florence DUSSART

Nadia BEN YELLES

Philippe GUILLEMIN

Virginie BURNICHON

Emilie RICHARD

ALAIN TRUCHON